

REÇU LE 24 JUIN 2010



Département de l'Eure  
Arrondissement de BERNAY  
Canton de BEAUMESNIL  
**Commune du NOYER EN OUCHE**  
-:-:-:-:-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU NOYER EN OUCHE**

**SEANCE DU VENDREDI 18 JUIN 2010**

Convocation du 14/06/2010	
Affichage du 19/06/2010	
-----	
Nombre de Conseillers :	
en exercice :.....	11
présents :.....	9
votants :.....	11

L'an deux mille dix, le vendredi 18 JUIN à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier DORGÈRE, Maire du NOYER EN OUCHE.

Etaient présents : MM. Olivier DORGÈRE, Maire, POTTIER Patrick, BEAUMESNIL Michel (pouvoir), adjoints, DOUAIS Patrick (pouvoir), LESUR René, LAVRIL Didier, MAIRESSE Hugues, POTTIER Christine, BERTRE Pierre, FAURE Lydie, POULAIN Marcel.

Absent excusé :Néant

Secrétaire de séance : Mr POTTIER Patrick

**OBJET : PROJET SCOT DU PAYS RISLE CHARENTONNE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) tel qu'il a été arrêté par le Comité du Syndicat Mixte du Pays Risle Charentonne le 15 mars 2010. Chaque commune faisant partie du Pays est amenée à se prononcer sur celui-ci.

Monsieur le Maire et Monsieur Patrick POTTIER, délégué à la 3CB, présentent l'analyse du texte effectuée avec les membres de la communauté de communes. Il apparaît que ce projet ne tient aucun compte des réalités économiques du canton, et de la commune du Noyer en Ouche en particulier, sur le plan structurel : infrastructures routières, commerce, accueil, santé, éducation, logement, emploi, communication numérique.... En revanche, les orientations de ce projet freineraient considérablement le développement de notre commune et du canton tout entier. En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis **défavorable** au projet de schéma de cohérence territoriale tel qu'il est présenté par le comité syndical du Pays Risle Charentonne

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Olivier DORGÈRE

